



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aubergenville, le 9 novembre 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 9 novembre 2021 – Gargenville

Éole : cinq pôles gares sur les rails

Feu vert pour le démarrage des projets d'aménagement des cinq principales gares Éole du territoire ! Le conseil communautaire valide le programme et le plan de financement multipartenarial évalué à 95,2 M€ pour les pôles de Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes-Station, Les Mureaux et Épône-Mézières.

Alors que le chantier doit démarrer dès décembre prochain à Villennes-sur-Seine, puis début 2022 à Aubergenville, cinq autres programmes vont à leur tour entrer dans leur phase opérationnelle. Réunis en conseil ce mardi 9 novembre, les élus de GPS&O ont en effet voté, à l'unanimité, les travaux pour l'aménagement des pôles gares Éole de Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes Station, Les Mureaux et Épône-Mézières.

Cette délibération va permettre de lancer les différentes procédures préalables avant les premières interventions attendues à partir de début 2024.

« Un nouveau souffle pour notre territoire »

« À travers ce programme ambitieux, la communauté urbaine confirme sa volonté d'accompagner fortement le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2024, souligne Pierre Bédier, conseiller délégué de GPS&O au projet Éole et président du Département des Yvelines, partenaire majeur de l'ensemble du programme. C'est un enjeu capital car cette nouvelle ligne va révolutionner les mobilités en reliant directement notre territoire à La Défense, à Paris et plus généralement au réseau le plus interconnecté d'Île-de-France. Concrètement, cela signifie : rapprocher les bassins d'emplois et de vie, améliorer les conditions de transport de plus de 600 000 personnes chaque jour en multipliant le nombre de trains par 2 aux heures de pointe, soit 6 par heure au lieu de trois actuellement. Notre rôle à la communauté urbaine est de profiter de cette formidable opportunité pour accélérer notre développement et renforcer notre attractivité en réorganisant nos pôles gares. »

Cet engagement se traduit dans les chiffres. Au total, un budget prévisionnel de 95,2 M€ doit être consacré au réaménagement des espaces publics aux abords des cinq principales gares Eole du territoire, y compris les voiries départementales pour les pôles de Poissy et Les Mureaux. Aux côtés de la communauté urbaine qui va supporter 28,7 M€ de dépenses, soit environ 30 % du montant global, plusieurs financeurs sont mobilisés en fonction des projets : le Conseil départemental des Yvelines, Île-de France Mobilités, la région Île-de-France et l'État.

Les cinq pôles d'échanges multimodaux à la loupe

Les programmes s'articulent autour d'actions communes :

- La création ou la réhabilitation des stations bus existantes en les intégrant dans le tissu urbain existant ;
- La requalification des espaces et voiries des pôles comprenant l'amélioration des accès aux vélos et piétons,
- Le réaménagement des parvis à tous les accès gare pour favoriser les modes actifs ;
- L'installation d'équipements vélos-arceaux et consignes ;
- La création d'espaces de dépose-minute et taxis ;
- La mise en place d'une signalétique adaptée et de dispositifs d'informations voyageurs.

POISSY

Le programme prévoit :

- La création de voies dédiées aux bus rues Berteaux et du Pont Ancien dans sa section ouest pour améliorer l'accès aux stations ;
- La création d'une passerelle piétonne définitive enjambant la RD190 ;

Calendrier prévisionnel : études de maîtrise d'œuvre en 2022/2023 ; marché en 2023 ; début des travaux 2024 jusqu'à fin 2026.

Coût estimé à : 31,1 M€.

MANTES-LA-JOLIE

Le programme prévoit :

- La piétonnisation et le traitement paysager du parvis Nord ;
- La création de deux boucles de circulation à l'est et à l'ouest du parvis ;
- L'aménagement de deux stations bus rues Sémard et Carnot ;
- La réorganisation des sens de circulation au Nord ;
- La création d'un mail planté rue Jean Jaouen ;
- La création d'espaces de dépose-minute côtés Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Calendrier prévisionnel : études de maîtrise d'œuvre en 2022/2023 ; marché en 2023 ; début des travaux 2024 jusqu'à fin 2026.

Coût estimé à : 25,5 M€.

MANTES-STATION À MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE

Le programme prévoit :

- La requalification et mise en zone 30 des voiries existantes ;
- Le repositionnement et le doublement des quais bus ;
- La réorganisation du stationnement rue des Deux Gares.

Calendrier prévisionnel : études de maîtrise d'œuvre en 2022/2023 ; marché en 2023 ; début des travaux 2024 jusqu'à fin mi-2025.

Coût estimé à : 5,8 M€.

LES MUREAUX

Le programme prévoit :

- La requalification des espaces publics et voiries nord et sud ;
- La création et l'intégration urbaine de la station bus relocalisée au sud des voies ferrées ;
- L'interventions sur les carrefours avec les routes départementales.

Calendrier prévisionnel : études de maîtrise d'œuvre en 2022/2023 ; marché en 2023 ; début des travaux 2024 jusqu'à fin 2025.

Coût estimé à : 17,6 M€.

ÉPÔNE-MÉZIÈRES

Le programme prévoit :

- La création de voiries nouvelles sur une friche industrielle ;
- La création d'un parvis et d'un cours de la gare ;
- L'aménagement d'une station bus ;
- L'aménagement d'une voirie de desserte ;
- La réalisation d'équipements hydrauliques et de bassins de rétention ;
- La création de sentes piétonnes au sud de la RD113 afin de relier le quartier gare aux centres-bourgs.

Calendrier prévisionnel : études de maîtrise d'œuvre en 2022/2023 ; marché en 2023 ; début des travaux 2024 jusqu'à fin 2025.

Coût estimé à : 15,2 M€.

GPS&O sécurise ses échanges financiers avec les communes

Les élus de la communauté urbaine, réunis en conseil ce mardi soir, ont largement adopté à 92,62%, la fixation définitive des attributions de compensation, lesquelles ont pour objectif de financer les transferts de charges issus des transferts de compétences entre les communes et la communauté urbaine. Ce mécanisme financier permet ainsi de sécuriser les relations financières entre toutes les parties prenantes et de pouvoir anticiper leurs budgets et financer leurs projets.

« Fini le provisoire qui dure depuis 2018 ! Le vote des attributions de compensation (AC) en constitue une avancée décisive vers une adoption définitive, a souligné Raphaël Cognet, président de la communauté urbaine. Je tiens à saluer ce vote de sagesse. Le travail effectué en moins d'un an, nous permet aujourd'hui de consacrer toute notre énergie aux projets structurants pour le territoire et ses habitants » a-t-il conclu.

La boucle est donc presque bouclée à l'issue d'un processus de stabilisation orchestré par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de novembre 2020 à juin dernier. Ce travail permet de sécuriser juridiquement les flux financiers entre GPS&O et ses 73 communes. Il renforce donc la démarche de réalisme budgétaire engagée par la communauté urbaine depuis 2020.

Les attributions de compensation, c'est quoi ? Quand une compétence est transférée d'une commune vers l'intercommunalité, les recettes et les charges correspondantes suivent le même chemin. C'est ce que l'on appelle les attributions de compensation (AC). Encore faut-il être en mesure d'évaluer leurs montants afin de ne léser aucune des parties. Ce rôle d'expertise est dévolu à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cet organe indépendant, composé d'élus du territoire, avait dû interrompre sa mission en 2017 avant de la reprendre il y a un peu moins d'un an. Après huit mois d'échanges et de réflexion, le rapport élaboré par la CLECT a été adopté par ses membres le 15 juin 2021 puis par la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Une nouvelle étape est donc franchie aujourd'hui puisqu'il est désormais validé par le vote du conseil communautaire.

Quels sont les plus des AC définitives ? En fixant des attributions de compensation définitives, les communes comme GPS&O disposent d'une vision durable et peuvent davantage se projeter en termes de budget et de projets à financer. Chacun sait précisément ce qu'il doit verser ou recevoir de la communauté urbaine et ce, à long terme. Cette délibération éminemment technique a donc un impact direct dans la gestion au quotidien.

Les nouvelles attributions de compensation sont également mieux affinées. Elles permettent notamment un financement plus optimal de la compétence voirie en intégrant des données non évaluées jusque-là comme les eaux pluviales urbaines, les ouvrages d'art... Il est toutefois à noter que, malgré un effort des communes, les AC ne correspondent toujours pas au coût réel des compétences exercées par GPS&O, comme c'est le cas depuis 2016. L'intercommunalité supporte la différence.

Que va-t-il se passer ensuite ? Après le vote du conseil communautaire, c'est désormais aux conseils municipaux des 73 communes de se prononcer.

Contact presse : Xavier Tondi - xavier.tondi@gpseo.fr - 06 60 44 98 75
